

DEMANDE D'INSCRIPTION OU DE RÉINSCRIPTION À LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE DE SERRES

Valable uniquement pour les enfants inscrits à l'école primaire de Serres à la rentrée scolaire 2023-2024

**TOUTE MODIFICATION DOIT ÊTRE SIGNALÉE SANS DÉLAI EN MAIRIE DE SERRES
EN CAS DE GARDE ALTERNÉE UNE FICHE PAR PARENT EST À REMPLIR**

L'inscription ne sera prise en compte qu'après dossier complet
et des règlements à jour des sommes dues en cas de réinscription

Renseignements concernant l'enfant :

Nom, prénom				
Date et lieu de naissance				
Classe fréquentée en septembre 2023				
Inscription MATIN (rayer les cases inutiles)	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Inscription SOIR (rayer les cases inutiles)	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
À compter du				
Inscription à la demande *	<input type="checkbox"/>			

Renseignements concernant la famille :

Parent 1

Parent 2

	Parent 1	Parent 2
Nom, prénom		
Adresse		
Date et lieu de naissance		
Courriel		
Téléphone		
Employeur		
Horaires de travail		

Attestation employeur à fournir impérativement pour les deux parents

L'enfant vit : (cocher la case correspondante, il s'agit également du responsable du règlement)

<input type="checkbox"/> chez les deux parents
<input type="checkbox"/> chez le parent 1
<input type="checkbox"/> chez le parent 2
<input type="checkbox"/> en alternance chez le parent 1 et le parent 2 (dans ce cas, remplir une fiche par parent)

Personnes autorisées à prendre l'enfant à la garderie

Nom-prénom, âge, qualité, n° de téléphone :

La personne autorisée doit présenter une pièce d'identité au personnel communal.

Au cas exceptionnel où une personne autre que celles mentionnées ci-dessus serait amenée à venir chercher l'enfant à la garderie, une demande par mail devra être adressée à la Mairie (jeunesse@ville-serres05.fr) le matin avant **11 heures**. La personne autorisée devra présenter une pièce d'identité au personnel communal.

Toute modification devra être signalée par écrit à la Mairie dans les meilleurs délais.

* Inscription à la demande : les carnets de tickets sont à retirer en Mairie les lundis-mardis-jeudis-vendredis de 8 h à 11 h durant la période scolaire.

Fait à

Le

Signature du parent 1

Signature du parent 2